

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-1897

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables | 0 | 0 |
| Aide à l'accès au logement | 0 | 0 |
| Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat | 4 310 000 | 0 |
| Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire | 0 | 0 |
| Politique de la ville | 0 | 4 310 000 |
| Interventions territoriales de l'État | 0 | 0 |
| TOTAUX | 4 310 000 | 4 310 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter l'unité FONJEP de 7 164 euros par an à 10 000 euros par an. Il s'agit de permettre aux associations d'être accompagnées financièrement pour accueillir de nouvelles ressources humaines, mais aussi de permettre à de nombreux jeunes de s'insérer professionnellement dans le secteur de la vie associative par ce type de contrat.

Afin de respecter les règles budgétaires, il est donc proposé un transfert en AE et CP de 4,31 millions d'euros de l'action « Innovation, territorialisation et services numériques » du programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » vers l'action « Actions territorialisées et dispositifs spécifiques de la politique de la ville » du programme « Politique de la ville ».